

Ville de Castelnaudary

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 24 septembre 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mardi 24 septembre 2024

10H45

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND.

PROCURATION

M. Philippe GREFFIER donne pouvoir à M. Patrick MAUGARD.

ABSENTS

Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

➤ **Assistaient à la séance :**

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ESCAFRE.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°1 :

SUBVENTION A L'AMICALE DES RETRAITES

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président.

AUTORISE le versement de subvention à l'amicale des retraités de la Ville et du CCAS de CASTELNAUDARY pour un montant de 2 550€.

PRÉCISE que cette subvention sera prélevée au budget CCAS 2024 sur l'article 65748.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°2 :

**MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR SANTE SECURITE POUR LES
PERSONNELS – CCAS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE d'autoriser le Président à appliquer le règlement santé et sécurité à compter du 24 septembre 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°3 :

**EHPAD « LE CASTELOU » - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE TRANSFERT
DE GESTION CCAS / EHPAD LE CASTELOU**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

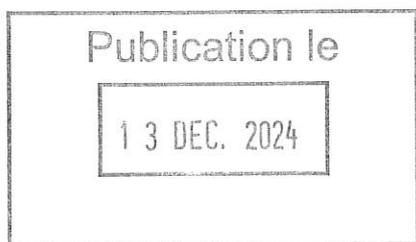
APPROUVE la prorogation de la convention de transfert de gestion, pour une durée de huit mois, soit du 1^{er} octobre 2024 au 31 mai 2025, aux conditions identiques à la convention initiale.

PRÉCISE que celle-ci sera prolongée jusqu'à la signature de l'acte authentique de transfert de propriété. En tout état de cause, la convention cessera de produire ces effets le jour de la signature de l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de transfert de gestion à intervenir avec l'EHPAD « Le Castelou ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 05.



La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Elisabeth ESCAFRE".

Mme Elisabeth ESCAFRE